

L'an deux mille vingt-quatre, et le 25 mars à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18 mars 2024

Reçu à la Sous-Prefecture
de THONON-LES-BAINS le

09 AVR. 2024

Présents : : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY (pouvoir de Raphaël CETTOUR JANET), Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 12 voix.

Excusée : Raphaël CETTOUR-JANET (pouvoir à Eric MERCIER-GALLAY)

Secrétaire de séance : Stéphanie LACROIX

Objet de la délibération :

Groupement de commande pour la passation d'un marché pour les repas de la cantine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2113-6,

Considérant que les communes de Publier, Champanges, Chevenoz, Féternes, Lugrin, Neuvecelle, Saint-Gingolph, Vacheresse et Vinzier, toutes communes membres de la Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, commandent des repas en liaison froide pour leurs cantines scolaires respectives,

Considérant que ces communes sont liées par les mêmes exigences en matière de qualité des repas servis aux convives et de développement durable,

Considérant l'intérêt de constituer un groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture de repas pour les cantines scolaires dans l'objectif d'obtenir des économies d'échelle générées par un volume de commandes plus important,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL par 10 voix pour et 2 abstentions (Frédéric FESSON et Claude LAUSENAZ-GRIS) :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fourniture de repas pour les cantines scolaires et un marché d'assistance pour le suivi de l'exécution
- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent à intervenir

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 2 avril 2024

Le Secrétaire de séance

Stéphanie LACROIX



Le Maire

Karole BONTAZ



